

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

CHRONIQUE FANTASISTE

AFFAIRES D'HONNEUR

Dernièrement, Mme la marquise de la Romière donnait une soirée dans les salons de son hôtel des Champs-Élysées, en l'honneur des fiancailles de sa fille Yolande avec le jeune et brillant lieutenant vicomte de Mépiéras. Une assistance des plus choisies assistait à la fête, les femmes et les fleurs étaient capiteuses; le buffet était abondamment garni. Si bien garni même que deux gentlemen qui ne l'avaient pas quitté depuis le début de la soirée, en étaient arrivés, sur le coup de minuit, à se faire d'attendrissantes confidences qui leur apprirent réciproquement que tous deux se partageaient les faveurs de la séduisante baronne des Galipettes.

Le sang bleu ne fit qu'un tour dans les veines de ces Messieurs qui s'administrèrent de formidables horions. La valétaille les sépara tandis que les convives spéciaux de la Sécurité Générale chargés de surveiller les colliers de perles répandus dans la salle, se défilèrent prudemment (pas d'affaires, Messieurs, pas d'affaires).

Le surlendemain, les deux gentlemen s'alignèrent dans un parc ami, entourés de témoins, en redingotes. Au signal donné ils échangèrent des coups de mine à l'endroit d'un seul coup de revolver.

C'était une affaire d'honneur: les survivants échangèrent devant la correctionnelle, pour la forme, les condamnations à l'amende avec sursis, et tout le monde a trouvé ça très bien.

La semaine dernière, après avoir dansé aux sons d'une tardoile, dans un "dancing" démocratique de Dechy, deux mineurs polonais — à moins qu'ils ne soient échec-aloques — s'aperçurent qu'ils étaient rivaux dans le cœur d'une étoile de la maison. Le "Réveil" a raconté les détails de la suite de cette histoire: les deux hommes se regardèrent l'un sur l'autre, le couteau à la main. L'un d'eux resta sur le carreau. L'autre est dans les mains des gendarmes qu'on avait prévénus; les témoins le rejoindront bientôt à la taule et tout ce joli monde comparaitra devant les assises sans doute, où il sera copieusement saisi en raison de la gravité de son crime: car vous pensez bien qu'il ne peut s'agir d'une affaire d'honneur — entre pareils manants. Et l'on applaudira à la sagesse du jury.

Comparez ces deux faits et convenez qu'il existe dans nos mœurs et dans la conception que nous nous faisons de l'honneur une singulière incohérence. Toutes nos institutions, tout notre effort politique tendent vers la même fin: l'opportunité de l'abandon des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

L'usage de l'arme blanche ou du revolver vous vaudra la considération de "gentilhomme" qui va sur le pré ou bien un "compagnon", qui règle ses comptes sur le dur.

Cette contradiction et cette incohérence dans nos mœurs de civilisés épris de justice ont frappé beaucoup de bons esprits. Et l'abbé Lemire et le général de Castelnau ont tenté d'arrêter le flot de l'opportunité des castes, des privilèges et des préjugés, et nous continuons à considérer le duel comme légitime lorsqu'il règle des querelles des uns et autres délictueux ou criminel quand il termine les disputes des autres.

Les crimes de l'amour

A Vicoq un jaloux voulut révolvrifier son amie

Une tentative d'assassinat qui a provoqué dans la cité ouvrière de Vicoq une vive émotion s'est produite dans cette commune samedi matin. Voici les faits: — Maxime Alglaive, 19 ans, monteur, domicilié à Quarouble, avait, il y a environ deux ans, fait la connaissance d'une jeune faïencière de Vicoq, Jeanne Gueudin, 19 ans. Une petite fille, décédée il y a six semaines, qui serait aujourd'hui âgée de deux ans naquit de leur union.

JALOUX ET VINDICATIF

Alglaive avait le caractère jaloux, il faisait à son amie des scènes fréquentes, et Jeanne Gueudin, à la suite des coups qu'elle reçut il y a plusieurs mois, déposa plainte. Dès ce jour, Alglaive promit de se venger et acheta à Chénévain un revolver.

DEUX COUPS DE REVOLVER

Au moment où elle allait pénétrer chez Mme Deleau, la jeune fille essaya deux coups de revolver qui heureusement ne l'atteignirent point. Mme Deleau ferma de suite la porte, mais Alglaive lui dit: « Laisse la porte ouverte » et au même moment, il braqua son revolver sur elle qui avait préservé de la mort la faïencière.

Le monteur resta quelques instants devant la porte. Il prétendit de nouvelles injures et vers sept heures il se rendait à son travail à Escaupt.

ARRETE I

Romies de leurs émotions, Mme Deleau et Jeanne Gueudin écrivirent la gendarmerie et celle-ci se rendit sur les lieux pour procéder à une enquête. Après avoir recueilli quelques renseignements, les gendarmes attendirent Alglaive qui revenait de son travail. Ce dernier fut alors appréhendé et ne fit aucune résistance. Il avoua d'ailleurs la tentative d'assassinat qu'il venait de commettre.

Mémoires aux mains, Alglaive fut conduit dimanche matin, au Parcnet de Valenciennes. Il subit un interrogatoire devant M. Chazal, juge d'instruction, et renouva ses aveux. A 10h. 30 il était écroué à la maison d'arrêt.

Le revolver ne put être retrouvé, le monteur ayant déclaré l'avoir jeté dans l'Escault, au lieu dit « Le Pont de Fresnes ».

Un mari meurtrier a été acquitté

IL AVAIT TUE SON RIVAL — Paris, 25 décembre. — Le jury de la Seine a acquitté hier, l'employé de chemin de fer Emile Thévenin qui, ayant surpris le brocanteur Fraisse en conversation criminelle avec sa femme, le blessa mortellement d'un coup de revolver.

Le drame s'était produit le 20 juin dernier, boulevard Gallieni, à Bagnolet.

Contre l'impôt sur les salaires

Toulouse, 25 décembre. — L'Union des Syndicats de la Haute-Garonne, a voté un ordre du jour demandant l'annulation des impôts sur les salaires inférieurs à 10.000 fr. L'abandon des poursuites et des saisies, la révision des taux minima, salaires impossibles et l'obligation de consulter les organisations ouvrières pour l'évaluation du minimum nécessaire à l'existence.

Un cas de rare persévérance

UNE OCTOGENAIRE APPREND A LIRE — C'est un cas de rare persévérance qui est signalé de Saint-Jean-de-Losne: Mme veuve Médette, arrivée jusqu'à l'âge de 80 ans sans savoir lire, vient, à force de persévérance, d'apprendre elle-même et sans le secours de personne. Elle lit aujourd'hui assez couramment et ne regrette que de n'avoir pas pensé plus tôt à étudier.

La taxe postale des cartes de visite

A l'occasion de la nouvelle année qui provoque l'échange de nombreuses cartes de visite, il a été décidé par nos lecteurs le paiement de surtaxe, nous donnons ci-dessous, le tarif d'affranchissement: Les cartes de visite ne peuvent être adressées au tarif de 0,05 sous bande ou sous enveloppe ouverte, que si elles ne comportent aucune mention manuscrite autre que le nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre addition manuscrite rend les cartes de visite passibles de la taxe des lettres, et également, si elle sont sous bande ou sous enveloppe ouverte affranchie 0,05, de la surtaxe fixe de 1 fr. prévue par l'article 7 de la loi du 29 mars 1920, obligatoirement perçue sur l'expéditeur en cas de refus par le destinataire.

« Ainsi une carte de visite portant le mot « souvenez » et insérée sous bande ou sous enveloppe ouverte, affranchie 0,05 doit donner lieu à la perception de la somme de 1,40, soit 0,40 représentant le double de l'affranchissement d'affranchissement et 1 fr. montant de la surtaxe ».

A propos du travail de nuit dans les boulangeries et l'inviolabilité du domicile

Le tribunal correctionnel de Bordeaux avait acquitté un boulanger qui avait refusé de laisser entrer chez lui, vers quatre heures du matin, l'inspecteur du travail venant constater s'il était vrai qu'il faisait travailler des ouvriers de nuit. Sur appel, la cour de Bordeaux a confirmé le jugement, basé sur le principe de l'inviolabilité du domicile.

Considérant que les agents de l'autorité chargés de faire respecter la loi relative au travail de nuit ne peuvent remplir leur mission s'il leur est défendu d'entrer dans une habitation où leur est signalé que celle loi est violée, le parquet général s'est pourvu en cassation.

Les drames de la haine

Un soldat alsacien a poignardé l'ennemi de son père

Strasbourg, 25 décembre. — Un drame lamentable s'est produit à Gundershoffen, qui dénote de singuliers mœurs de village. Guttedel, contremaître aux usines, fut tué par un bombardement de ses fenêtres à coups de grosses pierres. Il réussit à se mettre à l'abri des projectiles qui pouvaient dans sa chambre, puis, ayant aperçu l'homme qui lançait les pierres, il se mit à sa poursuite. L'inconnu, au cours du corps à corps terrible qui s'engagea, plongea plusieurs fois un large couteau dans la tête et le poitrine de Guttedel, qui, désespéré, parvint à écarter l'arme au moment où elle allait achever le crime. Le blessé est dans un état très grave.

Après enquête, la gendarmerie a arrêté Joseph Weiss, soldat à Nancy, en permission qui déclara qu'il n'avait aucun grief contre Guttedel, mais que son père était brouillé avec lui, il avait résolu de prendre de cette manière la défense de son père.

Une bataille à coups de rasoir et de fusil

Cette, 25 décembre. — A la suite d'une scène de violence légère entre les jeunes Ynsa et Rebol, les familles Ynsa et Rebol, prenant fait et cause pour leurs enfants en vinrent à se livrer à une vraie bataille. A coups de rasoir et de fusil. Les familles Rebol eut quatre membres blessés à coups de rasoir et la famille Ynsa compte trois membres atteints par des coups de fusil. Tous-saint Rebol, 21 ans, et le père Ynsa, 53 ans furent transportés à l'hôpital dans un état sérieux.

Un mari brutal jeta sa femme par la fenêtre

IL FERA 2 ANS DE PRISON — Paris, 25 décembre. — Le 14 octobre dernier, l'impasse de la Ronce, à la suite d'une discussion l'émisive Julien Vuillemin jeta sa femme par la fenêtre et quitta, quelques instants après, des passants remontèrent la malheureuse, grièvement blessée. Elle fut transportée à l'hôpital, déclarant qu'il ne la connaissait pas.

Yvonnein comparaissait devant la troisième chambre. Le tribunal a infligé deux ans de prison à cette brute.

Le garde-champêtre satyre et assassin

LES PRESOMPTIONS S'ACCUMULENT CONTRE LUI — Paris, 25 décembre. — Une confrontation a eu lieu hier après-midi à la police judiciaire entre le maître de maison, l'ancien garde-champêtre de Champigny, et différents témoins. Cette confrontation a tourné à la confusion de la maîtresse et de ce dernier. Les dépositions des témoins ont, en effet, révélé, que ceux-ci avaient menti au cours de leurs déclarations.

Dans les milieux judiciaires on déclare que chaque jour le faïencier des présomptions s'accumule contre Carlier et que le jour ne paraît pas éloigné où il sera définitivement inculpé des crimes commis en 1919 et 1920.

Les derniers exploits de "la souris blanche"

UNE CAMBRIOLEUSE OCTOGENAIRE — Nice, 25 décembre. — Malgré ses quatre-vingts ans bien sonnés, Mme Marie-Louise Cami, née Delmare, originaire de Toulouse, ne craint pas de monter les escaliers, jusqu'aux mansardes, qu'elle dévalise. Elle a d'ailleurs déjà commis plusieurs fois de ce genre et sur la surnomme la « Souris blanche ».

Tout récemment, elle vola, dans une mansarde de l'avenue de Fleurs, un sac à main contenant de l'argent et divers bijoux. La police la rechercha hier, elle se fit arrêter dans un grand magasin, au moment où elle essayait de dissimuler sous sa robe un chape de valeur.

Conduite au commissariat de police, la « Souris blanche » fut trouvée en possession de près de 4.000 francs en billets de banque, d'un portefeuille de 50 francs, portant une marque spéciale, avait été volée dans la mansarde de l'avenue des Fleurs.

La vieille voleuse a été déférée au parquet.

Un père... indésirable

IL NE RESTE FAIT CONNAITRE A SON FILS QUI N'EST PAS LE SIEN, QUE POUR LUI RECLAMER UNE PENSION ALIMENTAIRE. — Célestin B..., volturier, à Lyon, n'avait jamais connu son père. Un jour, il vit surgir un homme Claude V..., qui, tout en revendiquant l'honneur de l'adoption, lui révéla qu'il était son père. Code civil en mains, une pension alimentaire.

Célestin, médicamenteusement enchané de la soudaine apparition de l'auteur de ses jours, porta cette étrange affaire à la connaissance de la justice.

Et, dans un arrêt de la Cour de Lyon statuant sur l'appel formé par Célestin, le juge a déclaré que sa mère et le sieur Claude V... s'entendirent pour reconnaître, n'ayant eu de relations que trois ans après la naissance du dit Célestin, il y avait lieu d'annuler les actes de reconnaissance et de légitimation contre lesquels protestait avec raison ce fils peu désireux d'acquiescer à l'adoption de son père.

La question des sous-marins

ON DISCUTE TOUJOURS A WASHINGTON — Washington, 25 décembre. — Au cours de la séance tenue hier après-midi, M. Bellows répondit aux propositions américaines, a déclaré que la Grande-Bretagne acceptait le chiffre de 60.000 tonnes proposé pour les sous-marins.

L'Amiral de Bon a déclaré que la France ne pouvait pas dépasser au-dessus de 90.000 tonnes, représentant un minimum indispensable à sa sécurité.

M. Schaner, député italien, a dit que la France acceptait 51.000 tonnes. L'Italie accepterait également ce chiffre au-dessous duquel elle ne peut descendre sans instructions de son Gouvernement.

Le délégué japonais, M. Hanbara, a réclamé 54.000 tonnes. La discussion a été ensuite renvoyée à mardi.

Les drames mystérieux

Va-t-on arrêter l'ami du mari meurtrier ?

Nancy, 25 décembre. — Me. Bouclier, le défenseur de Boppe, le châtelain de Montbois va demander l'arrestation de l'ami de ce dernier. Un de nos confrères s'est rendu dans les Vosges où demeure la personne mise en cause. Il a pu s'entretenir avec elle. — Je connais, lui a-t-elle déclaré, toutes les allées et venues de Boppe sur son compte, mais cela m'indiffère, car il ne suffit pas de dire, il faut prouver.

Pourriez-vous me dire s'il est exact que le revolver dont Boppe s'est servi, lui ait été rendu par vous quelques jours avant le drame ?

A cette question, l'ami de Boppe baisa les yeux, visiblement embarrassé, balbutia quelques mots incompréhensibles, puis finit par répondre: — Je m'expliquerai devant le juge d'instruction. D'ailleurs, il y a dans son dossier les lettres dont vous m'avez parlé et il lui sera facile de se rendre compte par le contenu de ces missives, que je n'étais nullement au courant des intentions criminelles de Boppe.

Pourriez-vous nous dire pourquoi M. Boppe a rompu les relations qu'il entretenait avec vous ? est demandé encore à l'ancienne compagne de l'inspecteur forestier.

Cette question semble gêner encore davantage la jeune femme, car elle ne trouve pas d'autre réponse: « Je ne sais pas ! » — Boppe est-il revenu vous voir après le drame ?

Cette dernière question faite au moment où elle s'y attendait le moins provoque encore des balbutiements et à nouveau cette réponse: — Je m'expliquerai devant le juge d'instruction !

Dans le petit pays où les anecdotes les plus diverses sur les aventures de Boppe et de son ancienne amie se colportent de bouche en bouche, on se montre persuadé qu'un nouvel événement est sur le point de se produire dans cette affaire.

Autour de la mort de l'empoisonné

Paris, 25 décembre. — Un de nos rivaux de la couture, M. Buloz, possédant plusieurs maisons dans Paris, eut, en février dernier, alors qu'il recherchait un local pour fonder une nouvelle maison, affaire à M. Comte. Il fut de mars à juin — tout en étant sans titre — le successeur de Mme Comte, décédée l'an dernier dans des conditions assez mystérieuses au 11 du boulevard Malesherbes.

Ce grand couturier n'a d'ailleurs pas observé un bon souvenir de M. Comte. — Après deux mois de discussion, a-t-il dit, j'ai fini par m'entendre avec M. Comte pour prendre la suite de la maison que tenait sa femme, sous le nom de Mme Boht, 11, boulevard Malesherbes.

« Les conditions qui me furent imposées étaient particulièrement dures. Aussi bien j'avais pris mes précautions. N'ayant point traité ferme, je réussis à résilier fin juin, non sans y avoir laissé des plumes... »

LA FEMME DU SUICIDE A EU UNE FIN ETRANGE

« Les circonstances de la mort de Mme Comte sont aussi mystérieuses que celles de la mort de son mari. — Parmi mon personnel, on murmurerait que la mort n'avait pas été accidentelle et que Mme Comte s'était suicidée. — On m'a raconté que, quittant le salon pour passer dans son cabinet de toilette, elle y fut trouvée morte quelques minutes après s'être étendue auprès de sa baignoire, la face toute violacée. — Ne trouvez-vous pas cette coïncidence singulièrement étrange ? Peut-être mari et femme ont-ils employé le même moyen pour disparaître. N'est-ce pas là une constatation troublante ? »

Quant à Mme Debrévue que j'ai vue deux ou trois fois, elle m'a toujours semblé être en excellents termes avec M. Comte. On aurait dit qu'elle avait intérêt à lui être agréable, elle ne manquait pas de s'adresser à la marche de ses affaires et ce soir s'expliquait parfaitement par le fait que elle était la créancière de M. Comte.

« JE L'AI ECHAPPE BELLE ! »

« Après la conclusion de mon contrat, elle est venue dire chez moi avec non veuler et s'il est convenu d'elle le souvenir d'une personne très aimable et de grand bon sens. Quant à M. Comte, il avait l'aspect plutôt rébarbatif. Les nombreuses dettes qu'avait contractées sa femme de son vivant, pour la marche de son commerce, le préoccupaient constamment. La situation, ce point de vue, ne laissait pas de être très inquiétante. J'ai saisi pertinemment qu'il devait plus de 100.000 francs quand j'ai pris la maison du boulevard Malesherbes à mon compte. — Quand l'avez-vous reçu pour la dernière fois ? »

Il y a trois semaines à peine. Il est arrivé à l'improvise chez moi et m'a tenu des propos extraordinaires. C'est ainsi qu'il m'a déclaré tout à coup après avoir causé affaire: « Hein ! je te salue belle ! On m'a amené à la préfecture et si je n'avais pas pu montrer ma facture acquittée par Mlle Debrévue, on m'aurait arrêté. »

« En me quittant, il me dit encore: « C'est tout de même curieux qu'après tant de temps on n'en ait pas encore retrouvé un seul morceau. »

M. Buloz, toutefois, se refuse à admettre que Comte ait pu tuer Mlle Debrévue, qui lui était extérieurement dévouée.

QUI ETAIT M. COMTE ?

M. Marcel-Georges-Joseph Comte était né à Paris, le 19 mars 1863, 16, rue de la Grande-Chaumière.

Son père exerçait la profession de graveur. A la mort de ses parents, en 1904, le jeune homme, qui paraissait montrer d'excellentes dispositions à l'étude, fut adopté par M. Guignard, il entra à l'École centrale.

Après avoir été occupé par diverses entreprises, il devint chef de laboratoire de la Société de consommation chimique.

Il possédait, 18, rue Dupoué-d'Éure, un bureau où il s'occupait de recherches scientifiques avec un de ses amis d'enfance, M. Durand, un des amis d'enfance de M. Durand.

Il fut ingrat et criminel

Congéillé par sa tante il la blessa à mort

Paris, 25 décembre. — Mme Vinglans demeurant 50, rue Bouvet, avait recueilli chez elle un de ses neveux, Louis Lamoureux, 29 ans. Elle ne tarda pas à se repentir de son bon cœur, car Lamoureux, plombier de son métier, travaillait rarement et vivait aux crochets de sa tante. La Mme Vinglans signifiait hier matin à Lamoureux son congé. Celui-ci le prit très mal, il commença par invectiver sa tante et à bout d'arguments, il sortit un couteau de sa poche et se précipitant sur sa tante lui planta dans la poitrine. Aux cris poussés par Mme Vinglans, des voisins accoururent et arrêtèrent Lamoureux qui tentait de fuir. Mme Vinglans dont l'état est très grave, a été conduite à Saint-Louis.

M. Baillet, commissaire de police de la Villette, a envoyé Lamoureux au Dépôt.

Un incendie criminel

L'ANCIENNE ECOLE NORMALE DE LA ROCHELLE DETRUITE PAR LE FEU — La Rochelle, 25 décembre. — Un incendie dû à la malveillance, s'est déclaré dans les vastes bâtiments de l'ancienne Ecole Normale d'instituteurs, inhabités depuis deux mois. Par suite du manque d'eau, tous les bâtiments furent détruits. On a découvert deux bouteilles ayant contenu du pétrole et relevé des traces d'effractions aux portes.

Un bandit de 14 ans SANS RAISON IL TUA SA SECUR ET SES Juges L'ONT ACQUITTE

Comme, 25 décembre. — Le tribunal correctionnel a acquitté comme ayant agi sans discernement, un bandit de 14 ans qui, à Arquiun, sans raison, tua sa sœur plus jeune que lui, alors qu'elle était assise sur une chaise, en train de laver la vaisselle.

Pour le maintien des huit heures

UNE DEMARCHE APURES DE M. DANIEL-VINCENT A RECU LE MEILLEUR ACCUEIL — Une délegation composée de MM. Portailier et Tessier, vice-président, et Regnaud, secrétaire du Comité de la législation sociale du travail, a été reçue par M. Daniel-Vincent, Ministre du Travail. La délegation a fait part au Ministre de la nécessité du maintien intégral du principe des huit heures de travail.

La Chambre dans le sens du vote qui lui était exprimé.

La championne d'Europe de la machine à écrire

ELLE A « TAPE » 25 MOTS A LA MINUTE — Il y a une championne d'Europe de la machine à écrire: c'est Mlle Millicent Wordwarden, qui accomplit de magnifiques performances.

Elle a tapé, sous dictée, sans aucune faute, 25 mots à la minute; elle a réussi, sans erreur, 100 mots à la minute en soutenant une conversation, et 185 avec les yeux bandés!

Il y avait 600 canons dans une usine allemande

ON LES Y A DECOUVERTS — On mande de Berlin que dans une usine, située près de Dresde, où récemment la Commission internationale avait découvert 345 obusiers de 105, 247 autres obusiers du même calibre ont été découverts hier.

Un réveillon en aéroplane

Londres, 25 décembre. — Pendant la nuit de Noël, un des avions qui font la traversée entre Londres et Paris, a été illuminé par un arbre de Noël, illuminé avec des lampes électriques. Les passagers ont pu réveillonner à bord. Des garçons en habit ont servi un souper composé du traditionnel dindon et du non moins traditionnel pudding arrosé de champagne.

La bigamie obligatoire

UNE DEPUTEES LA RECLAME — Mme Zelta Kerjiz Kova, députée au Parlement tchéco-slovaque, a demandé, il y a quelque temps déjà, que la bigamie soit obligatoire pour les hommes qui n'ont pas atteint cinquante ans et, aujourd'hui, elle fait des conférences publiques pour défendre cette thèse.

Le cadavre inconnu de la Forêt de Marly

IL A ETE IDENTIFIE COMME CELUI D'UN ANCIEN OFFICIER ARMENIEN — Versailles, 25 décembre. — Le docteur Gauthier, médecin légiste s'est rendu ce matin à la morgue de Louveciennes où il a pratiqué l'autopsie du cadavre découvert hier dans un fourré de la forêt de Marly.

Le praticien a déclaré que la mort avait été occasionnée par un violent coup de marteau derrière la tête. Aucune trace de lutte ni de sang ne fut découverte. D'après le médecin légiste la victime aurait été assassinée alors qu'elle était.

LE VOL A ETE LE MOBILE DU CRIME

L'enquête ouverte dans le but d'établir l'identité du mystérieux cadavre a permis d'établir qu'il s'agissait d'un ancien officier arménien et non russe comme il avait été dit du nom de Behron Nadjjian né de 33 ans, qui vivait avec sa sœur à Marly-le-Roi, laquelle était en relations avec un ancien colonel arménien.

Behron Nadjjian a disparu depuis le 4 décembre dernier. D'après sa sœur, il possédait une petite fortune et avait sur lui toujours de l'argent.

CHRONIQUE MEDICALE

LE CANCER

Dans notre précédent article, nous nous sommes efforcés de donner une définition aussi simple et aussi précise de ce cancer que peut le comporter ce sujet particulièrement difficile de la médecine. Il nous reste, avant d'examiner les différents modes de traitements appliqués jusqu'à présent au mal mystérieux, à en donner quelques brèves caractéristiques et quelques conseils opportuns, fruits de l'expérience.

COMMENT ON RECONNAIT UN CANCER

C'est là un point délicat, le cancer simulant souvent les maladies les plus diverses; le diagnostic ferme ne peut être porté que par un médecin et c'est toujours et d'urgence, un médecin qu'il faut consulter au moindre doute.

Une femme jusque là bien portante, se met à souffrir du ventre, quelquefois fort peu, et observe de menues hémorragies continuelles. Anémie ou tumeur ?

Un vieillard présente un bobo de la joue ou du front, tâche sanglante qui s'étend peu à peu et peu à peu, tandis qu'elle s'étend, se resserre, se cicérise en son centre. Ezéma ou cancer ?

Un fumeur invétéré constate un jour, une petite égratignure douloureuse et persistante de la lèvre, de la joue ou de la langue. Cancer ou plaie sans gravité ?

Seul, le médecin peut juger et de la rapidité de son diagnostic et aussi des mesures énergiques qui seront prises tout de suite, dépendra la vie du malade. Car il faut se rappeler de ceci, c'est que sur quatre victimes du cancer, trois au moins échapperaient à la mort ou à la récidive si leur mal était diagnostiqué et traité à temps. Donc, à la moindre alerte, allez consulter un médecin. C'est encore vous qui y gagnerez.

LES TRAITEMENTS

&lt;